INCIDENCE DU PPCR SUR LES GRILLES B À LA DGFiP

Le Plus Petit Commun Rémunérateur

2016

+ 6 POINTS

AUGMENTATION UNIFORME SUR LES 3 GRILLES DE LA CATÉGORIE B

ÉCHANGE PRIME/POINTS

5 points

GAIN

4,63 €

BRUTS MENSUELS

COMPENSATION DE COTISATION

1 point

LES 5 POINTS TRANSFÉRÉS SONT **DÉSORMAIS SOUMIS À RETENUE POUR PENSION** CE QUI N'ÉTAIT PAS LE CAS DANS L'INDEMNITAIRE.

LE 6ème POINT NE FAIT DONC QUE COMPENSER LES COTISATIONS

2017

AUGMENTATIONS ALLÉCHANTES DES GRILLES

NOTAMMENT DE CERTAINS ÉCHELONS :

C2 9éme **+ 23 POINTS**

C1 9éme **+ 21 POINTS**

CP 9éme **+ 23 POINTS**

DÉCLASSEMENT GÉNÉRAL

HORMIS LE PREMIER ÉCHELON DE CHAQUE GRADE RECLASSÉS À ÉQUIVALENCE, TOUS LES AUTRES SONT **RECLASSÉS A L'ÉCHELON INFÉRIEUR** DANS LES NOUVELLES GRILLES

ÉCHELONS FANTÔMES

LES PREMIERS ÉCHELONS DE C1 ET CP AUGMENTENT DE 14 ET 18 POINTS MAIS NE COMPORTENT **AUCUN AGENT**

SEULS LES C2 1er ÉCHELON SONT RECLASSÉS À ÉQUIVALENCE AVEC UN GAIN DE 7 POINTS. IL N'Y A QUE 182 STAGIAIRES DANS CE GRADE ÉCHELON EN 2015

2018

DERNIÈRES AUGMENTATIONS PRÉVUES AU PROTOCOLE

CONTRÔLEURS 2ème CLASSE

ENTRE 1 ET 6 POINTS

3 POINTS

EN MOYENNE SUR L'ENSEMBLE DE LA GRILLE

CONTRÔLEURS 1ere CLASSE

ENTRE 0 ET 5 POINTS

2,5 POINTS

EN MOYENNE SUR L'ENSEMBLE DE LA GRILLE

SAUF LES 3 PREMIERS ÉCHELONS QUI AUGMENTENT DE 8 OU 9 POINTS MAIS QUI NE COMPORTENT **AUCUN AGENT**

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX

ENTRE 0 ET 5 POINTS

3 POINTS

EN MOYENNE SUR L'ENSEMBLE DE LA GRILLE

À CE STADE, ON EST BIEN LOIN DE LA RÉFORME AMBITIEUSE DES GRILLES CLAMÉE HAUT ET FORT PAR LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET RELAYÉE PAR LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE !

CERISE SUR LE GÂTEAU

LES CHANGEMENTS DE GRADES À LA SUITE DE CONCOURS PROFESSIONNELS OU DE TABLEAUX D'AVANCEMENT SE TRADUISENT DANS LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES CAS PAR UNE PERTE D'ANCIENNETÉ

CONTRÔLEUR 2e CL-9e ECH
30 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI
RECLASSÉ C1-9 AVEC
6 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME
C1-8 AVEC 32 MOIS D'ANCIENNETÉ
DANS UN ÉCHELON A 3 ANS

PERTE
10 MOIS

CONTRÔLEUR 2e CL-10e ECH
32 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI
RECLASSÉ C1-10 AVEC
1,5 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME
C1-9 AVEC 34 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
3,5 MOIS

CONTRÔLEUR 2e CL-11e ECH
30 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI
RECLASSÉ C1-11 AVEC
6 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME
C1-10 AVEC 30 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
12 MOIS

POUR LE PASSAGE À CONTRÔLEUR PRINCIPAL C'EST PIRE ENCORE !

CONTRÔLEUR 1e CL-10e ECH
24 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI
RECLASSÉ CP-6 AVEC
12 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME
CP-5 AVEC 16 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
20 MOIS

CONTRÔLEUR 1e CL-11e ECH
24 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI
RECLASSÉ CP-7 AVEC
18 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME
CP-6 AVEC 24 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
18 MOIS

CONTRÔLEUR 1e CL-12e ECH
24 MOIS D'ANCIENNETÉ

AUJOURD'HUI
RECLASSÉ CP-8 AVEC
18 MOIS D'ANCIENNETÉ

AVEC LA RÉFORME
CP-7 AVEC 18 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE
1 ÉCHELON

**TOUS CES EXEMPLES NE SONT PAS PRIS AU HASARD,
ILS REPRÉSENTENT LA MAJORITÉ DES CHANGEMENTS DE GRADES À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE B.
AUTREMENT DIT, C'EST LE RALENTISSEMENT DES CARRIÈRES À COMPTER DE 2017
QUI VA FINANCER LE SAUPOUDRAGE DES GRILLES**

CRÈME SUR LA CERISE SUR LE GÂTEAU

UN PROJET DE DÉCRET VISE, À COMPTER DU 01/01/2016, À INSTITUER UN CADENCEMENT UNIQUE D'AVANCEMENT D'ÉCHELON, ET DONC À SUPPRIMER LES GAINS DE MOIS ANNUELS POUR TOUTE LA CATÉGORIE B.

**LES ADEPTES DE LA FIN DE LA NOTATION VONT POUVOIR SE RÉJOUIR,
CELA TOMBE BIEN, CE SONT LES MÊMES QUI ONT SIGNÉ LE P.P.C.R.**

B3 CONTRÔLEUR PRINCIPAL

31/12/2015			01/01/2016 (intégration de 6 points d'indemnitaire)		01/01/2017		01/01/2018
Échelon	Durée échelon	Indice Majoré	Indice Majoré		Échelon	Durée échelon	Indice Majoré
1er	1 ans	365	371	SA / 1/2 AA	1er	2 ans	389	392
2ème	2 ans	380	386	AA	2ème	2 ans	402	404
3ème	2 ans	395	401	AA	3ème	2 ans	417	419
4ème	2 ans	410	416	AA	4ème	2 ans	437	441
5ème	2 ans	428	434	AA	5ème	2 ans	460	465
6ème	2 ans	449	455	AA	6ème	2 ans	480	484
7ème	2 ans	471	477	AA	7ème	2 ans	504	508
8ème	3 ans	494	500	AA	8ème	3 ans	529	534
9ème	3 ans	519	525	AA	9ème	3 ans	548	551
10ème	4 ans	540	546	AA	10ème	3 ans	569	569
11ème	4 ans	562	568	<3ANS AA / >3ANS SA	11ème	3 ans	582	587
Durée cumulée 23 ans					Durée cumulée 24 ans			

AA : Ancienneté administrative SA : Sans ancienneté

P.P.C.R. : DES CONSTATS SANS APPEL !

F.O. a décidé de ne pas signer le protocole d'accord « Avenir de la fonction publique - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » proposé par la ministre de la fonction publique, Marylise Lebranchu, au nom du Gouvernement.

En dépit du fait que le seuil de syndicats signataires représentant au moins 50 % des personnels nécessaires à son application n'était pas atteint, le Premier Ministre a décidé d'appliquer unilatéralement les dispositions du protocole au lieu de poursuivre les négociations.

Ce passage en force constitue une nouvelle illustration de la méthode de dialogue social du Gouvernement et de la considération que l'État porte à ses agents et à leurs représentants !

Les constats sont pourtant sans appel :

Le gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010 a entraîné une **perte de pouvoir d'achat de 8 %** correspondant en 2015 aux montants suivants

CATÉGORIE C	CATÉGORIE B	CATÉGORIE A
1 300 €	1 700 €	2 900 €

Ce ne sont pas les annonces de revalorisation du 17 mars 2016 qui compenseront ces pertes **de salaires** !

L'intégration d'une part **des primes dans le traitement** est **insignifiante** et se fera sur la base d'un calendrier à géométrie variable selon les catégories.

Le **calendrier de mise en oeuvre** des mesures salariales est **trop long** et, surtout, non garanti au delà de 2017.

PPCR introduit une **mobilité géographique et fonctionnelle** dite volontaire dont, nous voyons déjà, qu'elle sera contrainte et sans possibilités de retour.

PPCR remettra en cause le Statut Général de la Fonction Publique et les statuts particuliers

PPCR prévoit une **évaluation dévoyée** dont il ne reste que **les aspects les plus négatifs pour l'agent** par le biais de la refonte de l'entretien d'évaluation professionnelle, futur instrument d'une **concurrence accrue** entre les agents et de **modulation de la rémunération.**

Les promesses de PPCR ne résistent pas à une analyse sur le fond. Il s'agit au mieux, d'une opération de communication destinée à masquer l'absence de revalorisation du point d'indice, au pire d'une tentative de nivellement par le bas des trois versants de la Fonction Publique.
Bref, c'est de la poudre aux yeux, sauf en ce qui concerne les menaces sur les droits et garanties attachées au Statut général et aux statuts particuliers qui, elles, sont bien réelles.